



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST  
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2007/05/08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 30 MAI 2007**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	29

**DATE DE LA CONVOCATION**

**21 MAI 2007**

L'an deux mille sept, le 30 mai, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Montboucher, sur la convocation en date du 21 mai 2007, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM SIMON CHAUTEMPS, JOUHAUD, COULON, DEBESSON, SARTOUX, FLOIRAT, MICHAUD, CHEZEAUD, PATEYRON, CHAUSSADE, SCAFONE, BAUDRON, LE CALVEZ, DEMARGNE, MORE, CALOMINE, BARLET, LABORDE, JAMILLOUX

Mmes SPRINGER, JOUANNETAUD, GRIZON, LAROUDIE, DUMEYNIÉ, BETTON

Suppléants : MM PAROT J.Pierre, CHASSAGNE

Suppléantes : Mmes BOURDERIAU, LEMEIGNAN

Excusés : MM. BOUEYRE, CHOMETTE, PAMIES, MEYER, POULIER, PAROT René

Mmes BEYLE, BATTISTON, COUTABLE

Monsieur PAROT René a donné pouvoir à Monsieur MICHAUD

**OBJET : Modification de la demande de financement pour le programme d'actions du Pôle Local d'Accueil en 2007**

La Communauté de Communes est la structure porteuse du Pôle Local d'Accueil au titre des deux intercommunalités (CC Bourgneuf-Royère de Vassivière et CIATE), selon une convention spécifique et conformément aux articles L 5111-1 et L 5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la loi n° 96-142 du 21 février 1996.

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 22 février, a décidé de solliciter une demande de financement, auprès du Conseil Régional du Limousin, au titre des 5 nouvelles actions à conduire, en 2007, par le Pôle Local d'Accueil, en complément de ses missions inhérentes au cahier des charges régional.

La Commission Permanente de la Région, lors de sa séance du 4 avril, a décidé de financer, telles que proposées, trois actions et de demander des modifications pour les deux autres.

- La personnalisation<sup>1</sup> du guide d'accueil destiné aux porteurs de projet accompagnés par le PLA sera financée à hauteur de 20% par la Région (au lieu des 80% sollicités). En effet le Conseil Régional prend déjà à sa charge l'ensemble des frais inhérents au guide du réseau « Accueil en Limousin »<sup>2</sup>.

Plan de financement :

Dépenses	En euros	Ressources	En Euros
Personnalisation du guide d'accueil (frais de réalisation et d'impression)		2 intercommunalités (80%) - CCBRV 380 - CIATE 380	760
	950	Conseil Régional Limousin (20%)	190
		<b>Total</b>	<b>950</b>

- L'appui méthodologique pour structurer l'information relative à l'offre résidentielle et aux locaux professionnels a fait l'objet de demande de précisions par les services de la Région. De plus, devant la grande difficulté à recruter deux stagiaires issus d'une formation universitaire en habitat, la commission intercommunautaire « accueil », lors de sa séance du 24 avril, a proposé de modifier l'action en proposant le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de six mois.

Plan de financement :

Dépenses	En euros	Ressources	En Euros
Appui méthodologique pour structurer l'information relative à l'offre résidentielle et aux locaux professionnels (salaires chargés <sup>3</sup> et frais de déplacement <sup>4</sup> )	15 000 2 300 17 300	2 intercommunalités (20%) - CCBRV 1 730 - CIATE 1 730	3 460
		Conseil Régional Limousin (80%)	13 840
		<b>Total</b>	<b>17 300</b>

<sup>1</sup> Page A4 à partir de l'affiche + coordonnées et carte

<sup>2</sup> Réseau « Accueil en Limousin » : service Accueil du Conseil Régional, Pôles Locaux d'Accueil, réseau d'acteurs de la montagne limousine « De fil en réseau »

<sup>3</sup> Indice majoré 375, indice brut 423

<sup>4</sup> 0,29 €/km et 15,25 €/repas (source Centre de Gestion 23)

Nouveau plan de financement du programme d'actions pour 2007 :

Dépenses	En euros	Ressources	En Euros
<b>Appui méthodologique pour structurer l'information relative à l'offre résidentielle et aux locaux professionnels</b>	17 300	2 intercommunalités (20%) - CCBRV 1 730 - CIATE 1 730 Conseil Régional Limousin (80%)	3 460  13 840 <b>17 300</b>
<b>Micro-diagnostics économiques de potentiels de création d'activité</b>	24 000	2 intercommunalités (20%) - CCBRV 2 400 - CIATE 2 400 Conseil Régional Limousin (80%)	4 800  19 200 <b>24 000</b>
<b>Séjours de deux jours sur le territoire pour accueillir et accompagner des porteurs de projet matures</b>	2 000	2 intercommunalités (20%) - CCBRV 200 - CIATE 200 Conseil Régional Limousin (60%) Porteurs de projet (20%)	400  1 200 400 <b>2 000</b>
<b>Sensibilisation de jeunes locaux : exposition de portraits et concours de soutien à la création d'entreprise</b>	500	2 intercommunalités (20%) - CCBRV 50 - CIATE 50 Conseil Régional Limousin (80%)	100  400 <b>500</b>
<b>Personnalisation du guide d'accueil</b>	950	2 intercommunalités (80%) - CCBRV 380 - CIATE 380 Conseil Régional Limousin (20%)	760  190 <b>950</b>
<b>TOTAL</b>	<b>44 750</b>	2 intercommunalités - CCBRV 4 760 - CIATE 4 760 Conseil Régional Limousin Porteurs de projets	9 520  34 830 400 <b>44 750</b>

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le nouveau plan de financement du programme d'action du Pôle Local d'Accueil sur les deux intercommunalités sur l'année 2007, présenté ci-dessus ;
- Autorise le Président à engager les crédits nécessaires ;
- Autorise le Président à entreprendre les démarches de demande de financements.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourgneuf, le 31 mai 2007  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD